

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 145

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques
et M. Poignant

ARTICLE 19

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« La France encouragera au plan européen la coordination des programmes de recherche scientifique et technologique dans le domaine du développement durable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise que la mise en réseau des laboratoires de recherche français doit s'effectuer également dans la perspective de la création de pôles d'excellence européens.